

Fiche technique

FARAL OPTIMUM 301

Code : OPDMA

Détartrant pour lave vaisselle professionnel

Caractéristiques physico-chimiques :

Aspect : liquide fluide
Couleur : incolore
Odeur : piquante
pH à l'état pur : <1
Densité à 20°C : 1,165 à 1,185
Solubilité : totale dans l'eau

Conditionnement :

Carton 2 x 5L

Stockage :

Stocker le produit dans son emballage d'origine à l'abri de la lumière et à une température comprise entre 5° et 30°C.

Produit destiné à un usage uniquement professionnel

- Formule déposée au centre antipoison de NANCY.
Tél : 03.83.32.36.36
- Les indications mentionnées sur cette fiche sont communiquées à titre d'information. Elles ne sauraient toutefois engager notre responsabilité quant aux dommages ou dégâts résultant d'une mauvaise utilisation du produit.



Date de création : 11/09/1996
Date de révision 5 : 27/05/2015

ELCOPHARMA

20, rue Edouard Bouthier
F.89500 Villeneuve sur Yonne
Tél: (0)3.86.87.63.63
Fax : (0)3.86.87.35.35
info@elcopharma.com
www.elco-pharma.fr

NATURE CHIMIQUE

- Acide nitrique
- Acide phosphorique

USAGES ET PROPRIETES

FARAL OPTIMUM 301 :

- est une formulation acide concentrée pour détartrer et éliminer les dépôts calcaires les plus résistants des lave-vaisselle professionnels.
- dissout instantanément les souillures minérales pour redonner l'éclat d'origine.
- garantit une efficacité maximale du lave-vaisselle, par une utilisation régulière.

FARAL OPTIMUM 301 est conforme à l'arrêté du 8 septembre 1999 (modifié par l'arrêté du 19 décembre 2013) relatif aux procédés et produits utilisés pour le nettoyage des matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées, produits et boissons pour l'alimentation de l'homme et des animaux.

MODE D'EMPLOI

- Arrêter l'aspirateur de buée et le doseur détergent. Fermer les vannes de vidange.
- Remplir la machine d'eau au $\frac{3}{4}$. Ajouter une solution de **FARAL OPTIMUM 301**, à raison de 10% du volume d'eau de la machine.
- Faire un cycle à vide pendant $\frac{1}{2}$ heure.
- Arrêter la machine.
- Neutraliser, si nécessaire (pH de rejet compris entre 5,5 et 8,5).
- Vider le bac et faire un cycle de rinçage par 3 fois.

PRECAUTIONS D'EMPLOI

- Ne pas mélanger à d'autres produits.
- Reproduire l'étiquetage si transvasement dans un autre contenant.
- Respecter les précautions de l'étiquetage réglementaire.

ETIQUETAGE REGLEMENTAIRE – cf. section 2 de la Fiche de Données de Sécurité

Selon le règlement CE 1272/2008 et ses modifications (étiquetage dit CLP)

- Pas d'étiquetage
 Etiquetage : **SGH05 ; H290 ; H314**
 Etiquetage additionnel

TRANSPORT ADR – cf. section 14 de la Fiche de Données de Sécurité

- Non Soumis
 Soumis

CODE DOUANIER

3824.90.45